

Paris, le 28 avril 2023,

## **L'indépendance de la justice n'est pas une idéologie**

L'opération « *Wuambushu* », initiée ce lundi à Mayotte et qui vise à pratiquer de façon massive et délibérément spectaculaire des expulsions de résidents de bidonvilles, a mis en état d'alerte de nombreux observateurs y compris internationaux ([Défenseur des droits](#), [UNICEF](#), [CNCDDH](#), [Conseil de l'Europe...](#)). Tous avaient déjà relevé par le passé la gravité de la situation et des récurrentes violations des droits humains qui s'exercent à Mayotte. Le Syndicat de la magistrature a, lui-aussi, pris position à plusieurs reprises – et ce n'est pas une information exclusive dévoilée par un média –, principalement pour alerter sur les risques d'entraves matérielles au bon fonctionnement de la justice et au plein exercice de son rôle constitutionnel de protection des libertés individuelles. En effet, au regard de l'ampleur du dispositif annoncé, le pouvoir exécutif comptait *nécessairement* sur l'impossibilité, pour la plupart des personnes concernées, de saisir un juge et d'exercer leurs droits.

Mais plutôt que de répondre aux arguments de celles et ceux dont la mission est de protéger les libertés, plusieurs responsables politiques, relayés avec complaisance par certains médias, ont choisi d'essayer de les délégitimer. Pour ce qui concerne la justice, cela s'est notamment traduit par la remise en cause de la liberté d'expression des magistrats<sup>1</sup> ou de leur liberté syndicale, par des mises en causes *ad hominem*, par des déclarations navrantes – voire conspirationnistes – sur un supposé pouvoir du Syndicat de la magistrature de dicter le contenu des décisions de justice, ou encore par l'affirmation selon laquelle, à Mayotte, une justice « neutre » serait une justice permettant à l'opération « *Wuambushu* » de se dérouler « sans entrave ».

Cette rengaine démagogique de déstabilisation et de stigmatisation, surtout lorsqu'elle émane du monde politique, porte une atteinte grave aux fondements institutionnels de notre démocratie. En s'abstenant de commentaires juridiques ou sur le fond des décisions et en fantasmant des motivations purement idéologiques, ces discours remettent en cause l'indépendance de la justice et sapent la confiance des citoyens dans l'institution judiciaire. *In fine*, ils visent à empêcher tout contrôle – y compris juridictionnel – de l'opération « *Wuambushu* », quels que soient les enjeux relatifs à la violation des droits humains.

À Mayotte, comme à Paris, à Sainte-Soline ou dans les départements dans lesquels fleurissent les arrêtés anti-casseroliers, c'est la survie de nos principes démocratiques qui est en jeu : la justice n'est pas le docile garant de l'ordre public et de l'efficacité des décisions du pouvoir exécutif. Défendre le rôle constitutionnel de la justice n'est pas une idée contraire aux lois de la République, c'est leur condition d'existence.

Le Syndicat de la magistrature appelle le président de la République et le Conseil supérieur de la magistrature à réagir en tant que garants de l'indépendance de la Justice, ainsi que les autorités mahoraises à respecter le rôle des juridictions.

---

1 Voir notre communiqué du 2 mars 2023 : [Pour que le débat continue d'exister à Mayotte](#)